



Faits saillants
Séance extraordinaire du conseil des commissaires
12 avril 2019

Le conseil des commissaires a adopté les résolutions suivantes :

Engagement d'un
coordonnateur,
Service des ressources
matérielles (achats)

CC-190412-HR-0158

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-170125-HR-0050 approuvant l'organigramme administratif 2017-2018;

ATTENDU QUE le poste de coordonnateur du Service des ressources matérielles est actuellement vacant;

ATTENDU QU'un comité de sélection a été établi pour mener des entrevues, conformément à la résolution n° CC-190306-HR-0142, à l'article 5.2 de la politique n° 2000-HR-02 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association québécoise des cadres scolaires, section Sir-Wilfrid-Laurier*, et à l'article 5.4 de la politique n° 2000-HR-01 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier*;

ATTENDU QUE le poste a été affiché et le comité de sélection a mené des entrevues le 29 mars 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin que, sur recommandation des membres du comité de sélection, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier engage **Annabelle Franc** comme coordonnatrice du Service des ressources matérielles (achats), en vigueur le 6 mai 2019, conformément au *Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires* et aux politiques de gestion de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Adopté à l'unanimité

Engagement d'un directeur,
Service des ressources
matérielles et du transport

CC-190412-HR-0159

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-170125-HR-0050 approuvant l'organigramme administratif 2017-2018;

ATTENDU QUE le poste de direction du Service des ressources matérielles et du transport est vacant depuis le 1^{er} avril 2019;

ATTENDU QU'un comité de sélection a été établi pour mener des entrevues, conformément à la résolution n° CC-190306-HR-0143, à l'article 5.2 de la politique n° 2000-HR-02 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association québécoise des cadres scolaires, section Sir-Wilfrid-Laurier*, et à l'article 5.4 de la politique n° 2000-HR-01 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier*;

ATTENDU QUE le poste a été affiché et le comité de sélection a mené des entrevues le 29 mars 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Vicky Kalitziakis que, sur recommandation des membres du comité de sélection, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier engage **Michel Dufour** comme directeur du Service des ressources matérielles et du transport, en vigueur le 29 avril 2019, conformément au *Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires* et aux politiques de gestion de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Adopté à l'unanimité

Affichage et comité de sélection

Commissaire à l'éthique substitut

CC-190412-HR-0160

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-150325-CA-0140, procédant à la nomination d'un commissaire à l'éthique substitut;

ATTENDU QUE le commissaire à l'éthique substitut a informé la commission scolaire qu'il doit mettre fin à son contrat car il n'est plus disponible pour les deux prochaines années;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 9.1.4 du règlement n° BL2009-CA-17 : *Code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*, le conseil des commissaires doit nommer, par voie de résolution, un substitut au commissaire à l'éthique pour le remplacer en cas d'absence ou d'empêchement;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a procédé à la nomination temporaire d'un commissaire à l'éthique substitut, en vigueur du 27 mars 2019 jusqu'à ce que le poste soit affiché et pourvu par un comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier confie à la secrétaire générale par intérim le mandat d'afficher le poste de commissaire à l'éthique substitut;

QUE LE comité de sélection soit composé des membres suivants :

Commissaire n° 1 :	Paolo Galati, président
Commissaire n° 2 :	Vicky Kaliozakis
Commissaire substitut n° 1 :	Bob Pellerin
Commissaire substitut n° 2 :	Melissa Wall
Secrétaire générale par intérim	
Directeur du Service des ressources humaines	

QU'il soit confié au comité de sélection le mandat de choisir les candidats qui seront retenus pour une entrevue, de mener les entrevues et de recommander un candidat pour le poste de commissaire à l'éthique substitut;

ET QU'une recommandation soit soumise à la séance du conseil des commissaires du 22 mai 2019.

Adopté à l'unanimité

Rectificatifs de commande – projet de construction d'un stationnement – école secondaire Laval Junior

CC-190412-MR-0161

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-180425-MR-0110 octroyant le contrat de construction d'un stationnement à l'école secondaire Laval Junior aux Entreprises Can-Du ltée, au coût total de 656 000,00 \$, avant les taxes (754 236,00 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a approuvé la résolution n° CC-180926-MR-0022 approuvant les rectificatifs de commande concernant le remplacement des conduits de drainage, des modifications à tout le système de drainage et l'installation d'un dispositif Stormceptor EF010 totalisant 179 645,55 \$, avant les taxes (206 547,47 \$, toutes taxes comprises, ou 192 017,29 \$, taxes nettes);

ATTENDU QUE, lors de l'exécution du projet, d'autres rectificatifs de commande ont été apportés en raison de la nécessité d'installer des clôtures additionnelles, d'aménager trois séries de trottoirs et deux séries d'escaliers en béton, d'apporter des modifications au paysagement et à l'équipement d'infrastructure, d'ajuster le coût des matériaux en raison des retards dans l'exécution du projet, totalisant 87 753,40 \$, avant les taxes (100 894,47 \$, toutes taxes comprises, ou 93 796 76 \$, taxes nettes);

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que, sur recommandation de la directrice par intérim du Service des ressources matérielles et du transport, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les rectificatifs de commande totalisant 87 753,40 \$, avant les taxes (100 894,47 \$, toutes taxes comprises, ou 93 796,76 \$, taxes nettes);

QUE le coût total du projet, comprenant les rectificatifs de commande, soit majoré à 923 398,95 \$, avant les taxes (1 061 677,94 \$, toutes taxes comprises, ou 986 991,13 \$, taxes nettes);

QUE le président et la directrice générale ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE la directrice par intérim du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer les documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° 2008-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*.

Adopté à l'unanimité